

REGLEMENT PARTICULIER

34^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA HAUTE SAONE

11/12 OCTOBRE 2013

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 2 SEPTEMBRE 2013
Ouverture des engagements :	lundi 2 SEPTEMBRE 2013
Clôture des engagements :	lundi 30 SEPTEMBRE 2013
Parution du road-book :	dimanche 6 OCTOBRE 2013
Dates et heures des reconnaissances :	dimanche 6 OCTOBRE 2013 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00 et vendredi 11 OCTOBRE 2013 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
Vérification des documents et des voitures :	vendredi 11 OCTOBRE 2013 de 16h00 à 20h30
Heure de mise en place du parc de départ :	vendredi 11 OCTOBRE 2013 à 16h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	vendredi 11 OCTOBRE 2013 à 19h00
Publication des équipages admis au départ, heures et ordre de départ de l'étape :	vendredi 11 OCTOBRE 2013 à 21h00, parc fermé de départ à Jussey, Place de l'ancien champs de foire Ecrit
Briefing des pilotes :	samedi 12 OCTOBRE 2013 à 8h00 du parc fermé à Jussey
Départ du 1 ^{er} concurrent :	Parc de regroupement, Place de l'ancien Champs de Foire à Jussey
Publication des résultats partiels:	samedi 12 Octobre à 16h54 Parc fermé à Jussey
Arrivée du 1 ^{er} concurrent :	Place de l'ancien Champ de foire
Vérification finale :	Garage CLERC à Jussey
Publication des résultats du rallye/	samedi 12 Octobre, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
Remise des prix :	samedi 12 Octobre, à Jussey, salle des fêtes de Jussey à 21h00.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile LURONNE organise les 11 et 12 Octobre 2013 en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours de la commune de Jussey et des Communautés de Communes du Pays Jusséen, Saône et Coney et sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE, ainsi que des municipalités traversées, le

34^{ème} Rallye Régional de la Haute Saône

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Bourgogne Franche-Comté 04 en date du 29 / 04 / 2013 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 359 en date du 26 / 07 / 2013.

Comité d'Organisation

Président :	Mr Patrick CHOLLEY
Membres :	Comité de l'ASA LURONNE
Secrétariat du Rallye :	ASA LURONNE,
Adresse :	1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE
Téléphone / Fax :	03.84.75.78.42 / 09.71.70.68.60
Permanence du Rallye 11 et 12 octobre 2013 :	Jussey, Mairie Tél 06.30.74.27.83
Organisateur technique, Nom :	ASA LURONNE
Adresse :	1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :		
Président du collège :	Mr Gérard SIMON	licence n° 0419/12017
Membres du collège :	Mme Elisabeth LOUIS	licence n° 0409/1287
	Mr Claude CONDAMIN	licence n° 0314/122813
Directeur de Course :	Mr Daniel BLANQUIN	licence n° 0308/1941
	Mr Thierry COURANT(ES)	licence n° 0409/16140
	Mr Gérard FINQUEL (ES)	licence n° 0405/1913
Directeur de Course Adj	Mr Régis BOITEUX (ES)	licence n° 0411/11046
	Mr Hubert BENOIT (PC)	licence n° 0411/3617
	Mr David POUPON (PC ES)	licence n° 0413/36906
	Mr Jan Hug Hazard (PC ES)	licence n° 0304/1505
Responsable spéciale	Mr Eric MAROUIILLER	licence n° 0409/20437
Véhicule Tricolore	Mr Alain VOILLAT	licence n° 0405/1912
Médecin Chef :	Docteur Eliane BRETL	
Commissaires Techniques responsable:	Mr Claude CUENOT	licence n° 0405/4454
	Mr Bruno DIVERT	licence n° 0412/40573
	Mr Alain WIDMER	licence n° 0411/173668
	Mr André LALLEMAND	licence n° 0411/55989
	Mr Jean-Louis REVERCHON	licence n° 0409/6835
	Mr Raphael PELLICIA	licence n° 0421/214364
	Stagiaires :	
Chargés des relations avec les concurrents :	Mme Monique France	licence n° 0409/29181
	Mr Germain CHIPPAUX	licence n° 0409/1299
Commissaire sportif véhicule balai	Mr Claude PETOT	licence n° 0409/3614
Juges de fait ES	Mr Patrick CHOLLEY	licence n° 0409/9465
Chargés des relations avec la presse :	Mr Pascal ROY	licence n° 0409/6829
Chronométrage :	Mme Michèle CHOLLEY	licence n° 0409/9463
	Mme Martine REVERCHON	licence n° 0409/14505

1.2P. ELIGIBILITE

Le 34^{ème} rallye régional de la Haute Saône compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2014, coefficient 2
- Le Challenge des rallyes 2013 du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté
- Le Challenge ASA LURONNE 2013
- Le Challenge VED 2013
- Le Challenge STPI PRE SERROUX 2013

1.3P. VERIFICATIONS

~~Les équipages engagés recevront une confirmation d'engagement par mail si une adresse lisible est indiquée sur le bulletin d'engagement,~~ sinon la liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Luronne à partir de jeudi 03 octobre pour les vérifications administratives qui auront lieu le : vendredi 11 octobre 2013 de 16h00 à 20h15 Hôtel Restaurant de la Gare à Jussey.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 11 octobre 2013 de 16h15 à 20h30 à Jussey, Place de la Gare.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage CLERC à Jussey,

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

L'heure de convocation est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 34^{ème} rallye régional de la Haute Saône doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 30 septembre 2013.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs

Pilote et copilote membre ASA LURONNE	265 €
Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	295 €
Pilote et copilote membres d'une autre ASA	325 €
sans la publicité facultative des organisateurs :	650 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.1.5P. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
 - Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
 - Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
 - Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
 - Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)
 - Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W, A7S, R4, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, N2, F212, R1, N1, F211
- Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.P Répartition des groupes et classes :
Voir tableau réglementation générale FFSA.

4.1.1 Vitres

Voir réglementation générale des rallyes

4.2.2.P Voir réglementation générale des rallyes

4.2.7.P. Echappement :

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée à Jussey pendant toute la durée de l'épreuve :

Place du nouveau Champ de Foire (face au Lidl) . plan distribué dans le Road-Book.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 34^{ème} Rallye Régional de la Haute Saône représente un parcours de 181.2 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.9 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5 : La Guinguette..... 7 km x 3
- ES 2-4-6 : Le Montdoré6.3 km x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche **5 6** octobre 2013 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 ainsi que le vendredi 11 octobre 2013 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.
Le nombre total de passage est limité à 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

a) Prix en espèces :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	
SCRATCH	300€	200€	150€	
GROUPES	100€	60€	30€	2 ^{ème} si au moins 5 partants 3 ^{ème} si au moins 10 partants
CLASSES				
+ de 10 partants	270€	170€	110€	
8 à 10 partants	270€	170€		
3 à 7 partants	270€			
- de 3 partants	180€			
EQUIPAGE 100% FEMININ	200€			Moins de 3 partantes 50%

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, Groupe A et FA confondus, Groupe F2000, Groupe R, Groupe GT de série et Groupe Z.

Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par 2.

La remise des prix se déroulera le samedi 12 octobre 2013 à Jussey salle des fêtes à 21h00. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR
LE SITE INTERNET :**

www.asaluronne.fr